



Communiqué – 31 mars 2020

Concours ACCÈS – Modalités d’admission 2020

A la suite des événements liés au CODIV-19 et conformément aux directives ministérielles, les épreuves d’admission du concours ACCÈS sont remaniées de la manière suivante :

Les épreuves écrites et orales sont remplacées par une étude approfondie du dossier scolaire disponible sur Parcoursup.

La phase d’admissibilité est supprimée : quel que soit le profil et quelle que soit la filière du (ou *de la*) candidat-e, tous les dossiers seront évalués et tous/toutes les candidat-e-s seront classé-e-s par ordre de mérite.

Pour tous/toutes les candidat-e-s (lycéen-n-e-s et déjà titulaires du baccalauréat) seront pris en compte, dans les critères d’évaluation et de manière équilibrée, des éléments à la fois chiffrés ou quantitatifs et non chiffrés ou qualitatifs.

Toutes les précautions seront prises pour garantir le principe d’équité entre les candidat-e-s en conformité avec l’esprit du Concours ACCÈS :

- Un Groupe de réflexion commun aux 3 Écoles partenaires, l’ESDES, l’ESSCA et l’IESEG, a été mis en place pour élaborer un dispositif d’admission adapté, juste et permettant de maintenir une sélection qualitative mais non élitiste. Ce groupe est constitué du Directeur général de chacune des écoles, des Directeurs/Directrices des Admissions et d’enseignants-chercheurs experts en évaluation.
- Pour la dimension chiffrée de la notation, les 3 Écoles ont mis au point, par série, une grille de correspondance entre toutes les notes des matières suivies au lycée (notes de première, notes des épreuves anticipées du baccalauréat, notes de terminale, classement du candidat par rapport à sa classe...) et les 4 épreuves du Concours ACCÈS (Épreuve de synthèse, Raisonnement logique et mathématiques, Ouverture culturelle et Anglais) à partir des compétences attendues inhérentes à chacune des épreuves.

- Pour la dimension non chiffrée de la notation, les 3 Écoles utiliseront également une grille de correspondance entre les éléments disponibles, par série de baccalauréat, sur Parcoursup (activités et centres d'intérêt, fiche avenir, projet de formation...) et les critères d'appréciation propres à leurs épreuves orales (expression, ouverture, sens des responsabilités, motivation...).
- Enfin, le classement final tiendra compte d'éléments complémentaires tels que le lycée d'origine du candidat ou les situations de handicap.
- Dans un souci de transparence, ces nouvelles modalités d'admission seront disponibles dans l'espace personnel des candidat-e-s ACCÈS.

Le principe de validation des vœux sur Parcoursup reste inchangé : les candidat-e-s ont jusqu'au 2 avril pour finaliser leur dossier et valider leur vœu.

Pour tenir compte du changement des modalités d'évaluation, la Direction du Concours ACCÈS proposera courant mai le remboursement de 50 % des frais d'inscription à tous/toutes les candidat-e-s non boursiers qui auront confirmé leur inscription sur Parcoursup. Les candidat-e-s boursiers seront remboursés à hauteur de 100 %.

La préoccupation du concours ACCÈS est de garantir l'intégrité physique des candidat-e-s aux différentes étapes de sélection tout en proposant un processus d'évaluation juste et qualitatif. Si la forme du concours s'adapte aux circonstances exceptionnelles en cours, le fond reste inchangé : il reste ouvert à tous/toutes les candidat-e-s désireux de poursuivre des études en école de commerce postbac.

En cette période incertaine et anxiogène, l'équipe du Concours ACCÈS reste à la disposition des candidat-e-s pour répondre à toutes leurs questions sur contact@concours-acces.com.